



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2019-034

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2019

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

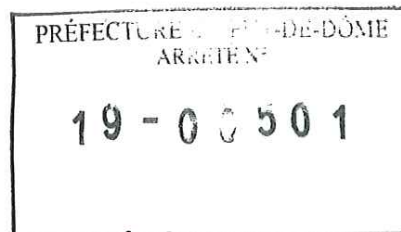
63-2019-04-12-004 - Arrêté modificatif commission orientation agriculture section spécialisée structures et économie (4 pages)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-04-12-004

Arrêté modificatif commission orientation agriculture
section spécialisée structures et économie



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

ARRÊTÉ N°
Arrêté modificatif de l'arrêté n°16/01410
composant la commission
départementale d'orientation de
l'agriculture du Puy-de-Dôme
et de sa section spécialisée
« structures et économie »

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R.313-1 et suivants ;

VU le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/01410 du 13 juin 2016 désignant les organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes et commissions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/01410 du 13 juin 2016 fixant la composition de la CDOA du Puy-de-Dôme et de sa section spécialisée « Structures et Économie » modifié par l'arrêté préfectoral n° 17/00169 du 30 janvier 2017, par l'arrêté préfectoral n° 17/02449 du 1^{er} décembre 2017 et par l'arrêté préfectoral n° 18/00209 du 1^{er} mars 2018 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 juin 2016 est modifié comme suit pour ce qui concerne les représentants de la Chambre d'agriculture, des Coopératives, des Syndicats et des Propriétaires agricoles

- Représentants de la Chambre d'agriculture :

Représentant du Président : M. Mathieu DAIM 11, rue du Général Baurot - Chassenet
63260 Thuret

TITULAIRE : M. Baptiste ARNAUD Domaine des Asperges – 63200 Ménérol

SUPPLEANT : Mme Marine VAN SIMMERTIER

TITULAIRE : Mme Angélique DELAIRE Cotte – 63930 Augerolles

SUPPLEANT : Mme Céline DALDIN Le Bourg – 63210 Orcival

Au titre des coopératives :

TITULAIRE : M. Richard RANDANNE Route de la Croix Guillaume – 63210 Vernines

SUPPLEANT : M. Serge BIONNIER Les Petites Macholles – 63200 Riom

- Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

Au titre de la FNSEA 63 :

TITULAIRE : M. Bertrand GUIEZE Saignes – 63710 Le Vernet Ste Marguerite

SUPPLEANTS : M. Jacques FORCE Boulamoy – 63220 Arlanc
M. Didier EGOUX Le Vauriat – 63230 St Ours les Roches

TITULAIRE : M. David CHAIZE Chez Guillaumont – 63190 Bort l'Etang

SUPPLEANTS : M. Xavier CHOCHÉYRAS La Cote Rouge – 63350 Maringues
M. Julien QUATRESOUS Bordel – 63220 Meyderolles

Au titre des JEUNES AGRICULTEURS 63 :

TITULAIRE : M. Florian BICARD 3, rue du Coin volant – 63720 St Ignat

SUPPLEANTS : M. Antoine RENARD Florat – 63500 Vodable
M. Etienne BELIN 26, rue de la Garde – 63200 Le Cheix sur Morge

TITULAIRE : M. Quentin JAFFUEL Le Montel – 63270 Manglieu
SUPPLEANTS : M. Fabien LENORMAND La Grande Bogne – 63630 St Beauzire
M. Alexandre ROUVET 4, Cour du Château – 63500 Aulhat Flat

Au titre de la Confédération Paysanne du Puy-de-Dôme:

TITULAIRE : Mme Cécile QUINSAT Le Bourg – 63820 Briffons
SUPPLEANTS : M. Jean-Valère RANDANNE Le Bourg – 63210 Aurières
M. Jean CASTAGNINI Nadaillat – 63122 St Genès Champanelle

Au titre de la Coordination Rurale :

TITULAIRE : M. Michel DELOCHE LD St Quentin – 63340 Breuil sur Couze
SUPPLEANTS : M. Gilles CIERGE 9, Impasse des Pêcheurs – 63370 Lempdes
M. Gérard LANDRY Rue de l'Église – Mailhat – 63570 Lamontgie

**Au titre de la Coordination Rurale
et de la Confédération Paysanne du Puy-de-Dôme :**

TITULAIRE : Mme Marie LEDIEU LD Faubourg – 63380 Combrailles
SUPPLEANTS : M. Gabriel FENAILLES 80 B, route de Gerzat – 63118 Cébazat
Mme Michelle BAFOIL Le Bourg – 63420 Achat

Au titre du MODEF:

TITULAIRE : M. Vivien VENTALON 12, Route des Granges – 63760 Bourg Lastic
SUPPLEANTS : M. Stéphane MARRET Chossière – 63120 Vollore Ville
Mme Angélique THIALLIER Chassaignes Hautes – 63220 Arlane

- Représentant des propriétaires agricoles

TITULAIRE : M. Philippe BOYER Peumot – 63210 Heume l'Église
SUPPLEANTS : M. Jean CHASSAIGNE 13, Cours Sablon – 63000 Clermont-Ferrand
Mme Anne-France THURET Le Chery – 63500 Brenat

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°16/01410 du 13 juin 2016 modifié susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le Directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

12 AVR. 2019

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Préfète du Puy-de-Dôme

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC